

Définition du métier type

L'agent d'entretien assure l'agencement et le maintien en état de propreté des locaux, des mobiliers et matériels et veille à leur disposition fonctionnelle.

Activités essentielles

- Effectue seul ou sous le contrôle d'un responsable de chantier l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des locaux et surfaces et des espaces publics ..
- Effectue les travaux de balayage, dépoussiérage, lavage et entretien des sols, vitres, murs, meubles et matériels divers.
- Informe de manière systématique le responsable des problèmes rencontrés.

Compétences techniques et savoir-faire (être capable)

- Organiser son travail en fonction de consignes orales ou écrites
- Contrôler l'approvisionnement ou approvisionner son poste de travail en matériels et produits .
- Effectuer le choix et le dosage des produits en fonction des surfaces à traiter .
- Exécuter les travaux de nettoyage des locaux et surfaces .
- Manipuler et porter des matériels et des machines .
- Nettoyer les matériels et les machines après usage.
- Veiller à la fermeture des locaux des salles .
- Sensibiliser les usagers au respect de la propreté des locaux, des matériels, des personnes.

Connaissances associées

- Se conformer strictement à des notices ou consignes d'utilisation des produits.
- Appliquer des règles d'hygiène et de sécurité .
- Organiser méthodiquement son travail .
- Maîtriser le maniement des matériels de nettoyage (manuels et automatiques).

Lieu d'exercice

- rectorat.
- inspection d'académie.
- établissement d'enseignement scolaire .
- établissement d'enseignement supérieur .

Conditions de travail ou spécificités liées au métier

- station debout.
- nombreux déplacements à l'intérieur du lieu d'intervention .
- horaires réguliers. • horaires décalés .
- respect des règles d'hygiène et de sécurité (manipulation de détergents, produits toxiques).
- Port de vêtements professionnels appropriés
- manipulation de matériels lourds.
- travail en hauteur.